



Censure : pourquoi menacer les GAFAM... quand il suffit de contraindre les navigateurs?

Par [Réinfo Québec](#)

Mondialisation.ca, 04 septembre 2023

[Réinfo Québec](#) 22 août 2023

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Désinformation médiatique](#), [Droits humains et État policier](#), [Loi et Justice](#), [Science et médecine](#)

Analyses: [COVID-19](#)

On apprenait récemment que YouTube va dorénavant censurer le contenu contraire aux directives de l'OMS.

D'après [The Epoch Times](#),

YouTube a introduit une nouvelle « politique de désinformation médicale » qui censurera tout contenu médical ou lié à la santé qui ne correspond pas aux affirmations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

YouTube a demandé aux créateurs d'éviter de publier sur la plate-forme du contenu qui contredit les directives des autorités sanitaires sur la prévention ou la transmission de certaines conditions de santé « ou sur la sécurité, l'efficacité ou les ingrédients des vaccins actuellement approuvés et administrés.

Au moins c'est clair : déviez, ne serait-ce que d'un cheveu, du discours officiel et vous serez invisibilisé. Cela est sans doute du aux « bonnes relations » qu'entretient Alphabet (la maison mère qui détient aussi Google) avec l'OMS et l'ONU. On se souvient de cette [déclaration sidérante](#) d'une haute fonctionnaire de l'ONU qui avait affirmé (au Forum économique mondial) qu'un accord avec Google leur avait permis de faire apparaître dans les résultats du moteur de recherche que des sites favorables aux vaccins et en accord avec le discours officiel. Elle avait conclu « we own the science » (nous possédons la science).

L'Union européenne n'est pas en reste puisqu'entrera en vigueur le 25 août le [Digital service act](#), un règlement qui forcera les plateformes à « effacer plusieurs types de contenus problématiques publiés sur les réseaux sociaux » (tout est dans le « problématique »).

Le commissaire européen Thierry Breton s'est montré très virulent à l'endroit d'Elon Musk (propriétaire de Twitter... qui en principe ne censure plus), le menaçant d'« amendes pouvant aller jusqu'à 6% de leur chiffre d'affaires mondial ».

Cela s'ajoute aux [Twitter Files](#), aux [Facebook Files](#), et bien d'autres scandales qui montrent que les GAFAM censurent à tour de bras, au mépris de nos droits et liberté. sous couvert de lutter contre la « désinformation » ou la « haine ».

Forcer les navigateurs Internet à censurer

Mais finalement, pourquoi se donner tout ce mal... Quand il suffit d'exiger des navigateurs qu'ils « blacklistent » les sites jugés répréhensibles? Dans ces cas-là, il ne sera même plus possible d'accéder aux sites en connaissant l'adresse exacte. C'est la dernière idée de la France d'Emmanuel Macron, toujours plus démocrate.

Sous le principe « noble » de protéger notre jeunesse (par exemple des sites pornographiques), une nouvelle loi permettra aux autorités de présenter aux navigateurs une liste de sites à bloquer.

Mozilla, le développeur du célèbre navigateur Firefox, [sonne l'alarme](#). D'après la compagnie, la mesure « créerait un dangereux précédent et servirait de modèle à d'autres gouvernements pour à leur tour transformer les navigateurs en outils de censure gouvernementale. »

Sans parler de l'exemple fâcheux donné à des régimes pas toujours très regardant des droits de l'homme, on imagine les dérives possibles avec l'ajout à cette liste d'opposants ou simplement de gens n'allant pas dans le sens des autorités.

Le projet de loi visant à sécuriser et réguler l'espace numérique (SREN) a été adopté par le Sénat début juillet et doit être examiné par les députés à la rentrée. Cette loi vient s'ajouter aux innombrables lois liberticides qui ont été votées en France au cours des dernières années :

Où cela va-t-il nous emmener?

La source originale de cet article est [Réinfo Québec](#)
Copyright © [Réinfo Québec](#), [Réinfo Québec](#), 2023

Articles Par : [Réinfo Québec](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez

demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca